VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 20 juin—Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St-Antoine, ilet borné par les rues Bourbon et St-Claude.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MARDI 20 juin 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Juste Fontaine Jr., exécuteur testamentaire de François Crouzilles, vs Pierre Delord No 56,179 du dossier de la susdite Cour à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon, Marais et St-Claude, désignés par les Nos un et deux. Le lot No un formant l'encoignure des rues St-Antoine et Marais, et mesurant en mesure américaine (30) trente pieds [4] quatre pouces de face à la rue St-Antoine sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur et façade à la rue Marais et le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant [33] trente trois pieds [7] sept pouces et [2] deux lignes de face à la rue St-Antoine, sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

1° Les améliorations, connues par les numéros 1239 et 1241 rue St Antoine, encoignure Marais, consistent en une résidence double en briques, couverte en ardoises, couvrant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, etc; la banquette pavée, le côté de l'encoignure ayant un hangar sur la banquette.

2° Les améliorations connues par les Nos 1235 et 1237 rue St Antoine, consistant en une résidence double en briques couverte en ardoises ayant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, allées, banquette pavée, etc.

3° Les améliorations connues par les Nos 1812 et 1814 rue Marais, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, cuisine, etc., de chaque côté, banquette pavée, allée de chaque côté, etc.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposés comme argent de garantie par l'acquereur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant William B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jérome Mennier et George Montgomery, avocats.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 19 20

Annonce judiciaire—Mercredi, 5 juillet. Vente en partage de propriétés de choix du Premier district, Nos 922 à 932 rue Gaiennie, entre les rues Constance et Annonciation.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Frank J. Letten et al vs John et Lydia Pons et vis, No 58,974 du docket de la susdite Cour; de même qu'en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 26 mai 1899, par le susdit juge, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 57,055 du docket de la susdite cour; de même, en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 26 mai 1899, par l'Hon. Fred. D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire des mineurs Lydia et John Pons, No 57,250 du docket de la susdite cour; de même, en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 18 mai 1899, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E de la dite cour, dans l'affaire intitulée: Dans l'affaire de la tutèle de Sidney Braud, No 57,558 du docket" etc., approuvant et homologuant les diverses procédures des assemblées de famille, tenues respectivement pardevant M. U. Marinoni, Jr. notaire, le 2 mai 1899, et le 15 mai 1899; et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24ème jour de mai 1899, à l'enchère publique, il sera vendu, la suivante décrite propriété, à savoir: 1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Erato et Gaiennie, désignés comme lots Nos 1 et 2, sur un plan dressé par Keating et Lagawel, ingénieurs, le 18 mars 1853, et déposé en l'étude de W. J. Castell, un notaire en cette ville; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 20' 10" de face à la dite rue Gaiennie, 22 11" 7 1|2" sur la ligne du fond, lesquels lès divisent de l'ancien faubourg Saulet; ledit lot No 1 a une profondeur de 179 2" sur le côté vers la rue Annonciation, et une profondeur de 169' 6" 1" sur la ligne de division du lot No 2; et ledit lot No 2 ayant une profondeur de 159' 10" 2" vers la rue Constance, sur la ligne de division du lot No 3 d'après ledit plan Les améliorations consistent en une grande résidence double à un étaje avec mansarde, couverts en ardoises, Nos 918 et 920 rue Gaiennie, contenant de chaque côté vestibule, cinq chambres et grande mansarde, citerne, etc 2° Deux certains lots de terre dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés comme lots Nos 3 et 4 sur ledit plan de Keating et Lagawel; lesdits lots sont contigus et ont chacun une façade sur la rue Gaiennié de 20' 10" et 22' 11" 7 1|2" sur la ligne du fond, laquelle les divise du faubourg Saulet, le lot No 3 ayant une profondeur de 150' 10" 2" vers la rue Annonciation sur la ligne de division du lot No 2 et une profondeur de 150' 2" 3 1|2" sur la ligne de division du lot No 4; le lot No 4 ayant une profondeur de 140' 6" 5" vers la rue Constance sur la ligne de division du lot No 5, en mesure américaine, d'après ledit plan. Les améliorations consistent en une grande résidence double à deux étages en bois Nos 922 et 926 rue Gaiennie, retirée et contenant de chaque côté cinq chambres, escalier, vestibule et galerie, hangar, citernes, etc. A l'encoignure du lot de façade est une petite échoppe; allée de chaque côté, etc. 3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les lots ci-dessus décrits, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur le dit plan de Keating & Lagawel; les dits lots sont contigus et ont chacun une façade sur la rue Gaiennie de 20' 10" et 22' 11" 7 1|2" sur la ligne du fond, laquelle les sépare du faubourg Saulet; le lot No 5 ayant une profondeur de 140' 6" 5" vers la rue Annonciation, sur la ligne de division du lot No 4, et une profondeur de 130' 10" 6" sur la ligne de division du lot No 6; le dit lot No 6 ayant une profondeur de 121' 2" 7" vers la rue Constance, le tout en mesure américaine Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages en bois, Nos 928 et 932 rue Gaiennié, retirée, et contenant, de chaque côté, cinq chambres, galerie, escaliers, vestibule, hangar, citerne, etc., allée de chaque côté. La banquette sur la façade des propriétés est pavée en pierres plates. Termes et conditions—Une moitié comptant, ou plus, selon l'option de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour l'année 1899, et tout les timbres du revenu de l'intérieur des Etats-Unis en plus du prix de l'adjudication; un dépôt de dix pour cent du prix d'achat, comme garantie, devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais de l'acquéreur 3 juin—3 4 11

Succession de Mme Victoire Angomar, Veuve de Philip Vidon,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,547—Division E. —Attendu que Salvador Lacava a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Victoire Angomar, Veuve de Philip Vidon, décédée testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

4 juin—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE—Propriétés de choix dans le 3me district Mardi, 27 juin. Vente pour plaire aux acquéreurs.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur—Bureau 629 rue Commune, —MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourses des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 26 mai 1899 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée la succession de Marie Anne Journu, veuve en première noce de Pierre Metreaud et veuve en deuxième noce de Louis Roques No 58,450 du docket de la susdite Cour à l'enchère publique, il sera vendu: Vingt certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 217 borné par les rues Hancock, Dauphine, Monroe (maintenant Tupelo) et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les numéros un à dix-sept inclusivement et de vingt-quatre à vingt-six inclusivement et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurant chacun 31' 3" 4'" de face à la rue Monroe on (Tupelo), sur 111' 6" de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Dauphine et Monroe ou (Tupelo), et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Tupelo et Bourgogne. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 30' de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156' 5" 4'" Lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 31' 3" 4" de face à la rue Hancock sur une profondeur de 111' 6" 0". Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Hancock et Bourgogne. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 30' de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 156' 5" 4'", le tout entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent à savoir: Sur les lots Nos 16 et 17, un cottage double en bois contenant quelques quatre chambres, cuisine et cabinet, citerne, etc. Termes et conditions: Comptant Les acquéreurs assumant les taxes de 1899, en plus et au-dessus de leur enchère, et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice.

27 mai—27 28—juin 6 11

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence à Deux Etages Bien Construite et Avantageusement Située, 1352 rue du Camp, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

Succession d'Aristide Negueloua.

No 59,087—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 21 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division "C", signé le 15 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Résidence à deux étages en briques et bois avantageusement située 1352 rue du Camp entre les rues Melpomène et Terpsichore, comprenant un corridor, 11 chambres, une grande arrière-cour en partie carrelée, une allée de côté, un hangar cuve, etc. Le terrain sur lequel sont les bâtisses, est un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Terpsichore et Melpomène, désigné comme lot "B" sur le plan tracé par W. T. Thompson, député voyer de ville à la date du 11 février 1859, annexé à un acte passé pardevant feu E. Bouny, notaire, le 12 février, 1859, et mesurant en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre les lignes parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra assumer en plus les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN OEY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COIN POUR BATIR —SUR— L'AVENUE JACKSON,

A l'angle de la rue Willow

Succession de George Williams.

No 58,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 mai 1899, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour susnommée, Division B, dans l'affaire mentionnée, la propriété suivante:

Un bon terrain pour bâtir dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et Clara, formant le coin des rues Jackson et Willow, et mesurant 50 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Willow.

Le terrain est dans un quartier très habité et convient à l'élection d'un magasin ou d'une résidence.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer en plus le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN OEY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 25 à date

Jacob A. Reinach.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Geo. W. Le Bon.

59,407.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—MERCREDI le 21 juin 1899, à 1 h 30 heures A. M., sur les lieux No 330 rue Bourbon entre les rues Conti et Bienville, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, il sera vendu à enchère publique le contenu des lieux consistant en meuble et le contenu d'un établissement de Teinture.

Conditions: Comptant.

10 juin—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Je certifie par le présent que le 19me jour de mai 1899 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Anthony J Erler vs son mari—No 59,229—Sur motion de Arthur B. Leopold, Esq. avocat pour la plaignante, et sur production de preuves à l'appui de sa demande, et la loi et l'evidence étant en sa faveur et contre le défendeur, et pour des raisons oralement assignées en pleine cour, ce jour,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut dans cette affaire entré le 12me jour de mai 1899, soit confirmé et fait final, et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Laura L. Bookhs, et contre le défendeur, Anthony J. Erler, son mari, décrétant une séparation d'aqu s et de gains et dissolvant la communauté existant entre eux.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante susnommée soit et est par le présent autorisée de conduire et diriger ses propres affaires, pour son propre compte et séparément et distinctement de son dit mari; tous les frais de ces procédures devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 19 mai 1899.

Jugement signé le 25 mai 1899.

Signé: JOHN ST. PAUL, Juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mai en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt dix neuf.

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mai—8 22—juil 7

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Agusti.

No 52,268—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. O. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 mai 1899, pour le compte de ladite succession la propriété ci-après decrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier et mesurant 24 pieds 1 pouce à la rue Dryades sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces sur la ligne de division des lots numéros trois quatre, cinq et six au point "A" la ligne courant de ce point au point "B" en une ligne droite de la direction de la rue Gravier, 8 pieds 6 pouces de la courant du dit point vers la rue Remparts, 10 pieds 10 pouces au point "C" du dit point obliquement de la direction de la rue Gravier, à 18 pieds 10 pouces au point "D" de là au point commençant 96 pieds 10 pouces, mesure anglaise, d'après le plan de A. Castaing, daté le 3 mai 1854, déposé en l'étude de E. Barnett notaire.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl et Calliope, désigné par le No Un sur un plan de Charles A. Zimple, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire; ledit lot formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord, et mesurant 42 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 83 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et 90 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur et façade à la rue Delord.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Donaine et Bienville, ledit lot est désigné par le numéro six et mesurant plus ou moins 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0|0 d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899, et tous les timbres du Revenu Intérieur des E U.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

W. H Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Grande Valeur en Propriété Immobilière.

Trois Maisons Productives.

Nos 1731 et 1733, rue Remparts, entre les rues Columbus et St Antoine.

No 525 rue Mandeville et No 529 rue Mandeville.

Toutes deux entre les rues Decatur et Chartres. Deux lots sur les Champs-Elysées, Entre Remparts et St Claude, bornés par la rue Marigny.

Le tout In re. Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 20 juin 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, où les plans exhibent tous les renseignements et toutes les dimensions, en conformité à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date et signé le 9 mai 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts (autrefois Amour), Colombus (autrefois Mystérieuse) St Antoine et St Claude autrefois Bons Enfants), lequel dit lot mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur et est partie du lot désigné sur le No 86 sur le plan original dudit faubourg, cette partie la plus près du lot No 87. Les améliorations consistent en une maison résidence double à deux étages, portant les numéros municipaux 1731 et 1733 rue Remparts entre les rues Colombus et St-Antoine, contenant quatre chambres de chaque côté, avec banquette en briques, citernes et autres dépendances, loués pour $240 par an.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District, dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos 2 et 3 de l'ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Remparts, Marigny et St Claude, mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout d'après le plan de C H. Pilié, daté le 15 juillet 1843, annexé à un acte de W. T. Lewis, daté le 14 mars 1844.

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Mandeville et Espagne; lesdits lots sont désignés par les numéros 4 et 5 sur un plan de C. A. Hodin, daté le 22 avril 1848, déposé en l'étude de C Hermann, ancien notaire en cette ville; d'après lesdits plans lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles Les améliorations consistent.

1° Une résidence en briques à deux étages, portant le numéro municipal 525 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres, contenant 10 chambres, avec banquettes en briques et autres dépendances.

2° Une résidence en briques à trois étages, portant le numéro municipal 529 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres.

Termes et Conditions—Un tiers (1-3) ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, démontré par des billets à recevoir, garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de sécurité et honoraires d'avocats, et intérêt au taux de sept pour cent par an jusqu'au paiement, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer en plus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1899, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur, etc., pardevant MM. LaPice et LeGardeur, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18 19 20.

Macon & Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une encoignure d'affaires

Coin des rues Dauphine et Hôpital.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1899, et signé le 11 mai 1899 par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Joseph Rodrigues, tuteur naturel, vs Lucien Cassabonne, tuteur datif, et als, No 51,830 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un magasin et la résidence double en briques à un étage, à deux étages dans le fond, maintenant en usage comme une bâtisse simple, contenant boutique; chambres habitées, cabinets, cour pavée et citerne, désigné par le No 840 rue Hôpital, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine Bourbon, Hôpital et Ursulines et formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital. Le lot de terre mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 60 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine, laquelle est en mesure américaine de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 63 pieds 11 pouces et 2 1|2 lignes de profondeur. Un bon emplacement d'affaires et placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations, devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 au-dessus et en plus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératives du Troisième District.

Magasin et résidence à deux étages No 623 rue Français et résidence en bois couverte en ardoises contigue dans le fond à la propriété ci-dessus décrite.

Succession de Caroline Kolb, épouse décédée de George Stier,

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821 rue Gravier—JEUDI le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1899, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux lots ou portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. et B dans l'ilet No 153, borné par les rues Français, Chartres, Royale et l'avenue Champs Elysées, sur un devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, député voyer de ville, daté le 5 avril 1899

Le lot A mesurant 24' 11" de face à la rue Français la même largeur dans le fond sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 4" de largeur sur 90' 3" de profondeur, contigu au dit lot A, sur le côté le plus près de la rue Chartres, s'ouvrant sur la rue Français, et étant commune au dit lot et à d autres; et le lot B est situé immédiatement dans le fond du dit lot A, à une distance de 90' 3" de la rue Française et à 33' 7" sur la ligne immédiatement contigue à la ligne du fond du lot A, 33' 6" 7'" de largeur sur la ligne du fond la plus près de l'avenue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 64' 8" 1'" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée commune, qui court de la façade du dit lot B, à la rue Français.

Les améliorations du lot A, consistent du magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, connu sous le numéro municipal 623 rue Français et contenant magasin, vestibul, galerie sur la façade, et à peu près quatre chambres et deux cabinets.

Les améliorations du lot B, comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, galerie et cabinets. Dans la cour sont des hangars, citernes, etc.

Le tout d'après les plans en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0|0 d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899, et tous les timbres du Revenu Intérieur des E U.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix des Troisième et Quatrième Districts.

632, rue Piété, entre les rues Chartres et Royale.

Charmant Cottage avec Jardin et Ecurie.

414-16, rue Philippe, entre les rues Tchoupitonlas et Rousseau, Résidence double, louée $10 de chaque côté.

Clinton S. Patterson et al. vs Veuve Cornelius E. Murphy et al.

No 58,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 10 mai 1899, et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites:

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piété, Royale et Chartres, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Piété sur 118 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; les améliorations consistent en un cottage enchaleur, ayant 8 chambres, vestibule, barrière en fer, gaz, jardin, écurie, citerne, latrine, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Philippe, Rousseau et Soraparu, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence double à un étage ayant 8 chambres, citerne, latrine, hanger pour laver, etc., connue par les nouveaux numéros municipaux 414 et 416 rue Philippe.

Termes et conditions— Un tiers comptant, la balance en un et deux ans, paiements offerts, devant être garantis par hypothèque portant 7 pour cent d'intérêt, et accompagné de toutes les clauses usuelles de sécurité habituelle.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry Chiapella, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une encoignure d'affaires

Coin des rues Dauphine et Hôpital.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1899, et signé le 11 mai 1899 par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Joseph Rodrigues, tuteur naturel, vs Lucien Cassabonne, tuteur datif, et als, No 51,830 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un magasin et la résidence double en briques à un étage, à deux étages dans le fond, maintenant en usage comme une bâtisse simple, contenant boutique; chambres habitées, cabinets, cour pavée et citerne, désigné par le No 840 rue Hôpital, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine Bourbon, Hôpital et Ursulines et formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital. Le lot de terre mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 60 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine, laquelle est en mesure américaine de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 63 pieds 11 pouces et 2 1|2 lignes de profondeur. Un bon emplacement d'affaires et placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations, devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 au-dessus et en plus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage DE MAGASINS ET RESIDENCES De Valeur, Rapidement Productifs et Centralement Situés,

Propriété de Résidence.

Cottages Simple et Double.

Dans l'affaire de Erin Crawford et als, vs Jno. S. Crawford et als.

No 58 087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A l'Enchère Publique.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau 832 rue Commune—MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 6 février 1899, et signé le 10me jour de février 1899, et aussi conformément au jugement et décret de la dite Cour jusqu'ici rendu dans cette affaire, le 22me jour de janvier 1899 et signé le 27me jour de janvier 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété de valeur, devant être offerte et vendue en huit lots séparés, ou portions de terre avec les améliorations sur chacun, respectivement, séparément et à part, à savoir—

1° Le superbe emplacement d'affaires et le magasin et résidence double à deux étages en bois couvert en ardoises Nos 1344 et 1348 rue Camp, encoignure Melpomène

Cette superbe propriété est occupée d'un côté comme un magasin d'épicier et résidence et contenant de chaque côté, 3 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres et galerie de devant au premier étage, hangar sur la banquette, citerne, hangar, etc dans la cour; le tout décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre,